

Objectif

Ce séminaire s'inscrit dans le cadre d'un [projet européen](#) visant à former les avocats de la défense en droit pénal européen, ainsi qu'aux instruments de coopération judiciaire au sein de l'UE.

Principaux thèmes abordés

- Les effets du droit pénal européen dans la pratique quotidienne des avocats de la défense dans les Etats membres de l'UE
- Les implications des instruments de reconnaissance mutuelle du point de vue de la défense
- Le Mandat d'Arrêt Européen (MAE)
- Le futur des instruments de l'UE, particulièrement en relation à l'obtention de preuves

Intervenants

Le programme offre un grand éventail de méthodes de formation, depuis la conférence jusqu'à l'atelier interactif. Dans le but de garantir une formation pratique valorisante, les sujets seront abordés sur la base d'études de cas nationaux.

Méthodologie

Le programme offre un grand éventail de méthodes de formation, depuis la conférence jusqu'à l'atelier interactif. Dans le but de garantir une formation pratique valorisante, les sujets seront abordés sur la base d'études de cas nationaux.

E-Learning

Pour tirer un profit maximal de la participation dans ce programme de formation, les participants auront l'opportunité de se préparer au préalable à travers un cours introductif en format e-learning (disponible uniquement en anglais).

Opportunités d'échange

Les participants auront l'opportunité d'établir des contacts personnels et d'échanger leurs pratiques et expériences. Une partie de la formation sera consacrée à la présentation des possibilités, projets et plateformes existants qui visent à la création d'un réseau de défense pénale européen.

Qui peut participer?

Ce séminaire est conçu spécifiquement pour les avocats de la défense provenant de **la Belgique, la France et la Roumanie**. Une place est réservée à un avocat du Luxembourg.

Coûts

Le projet est cofinancé par la Commission Européenne à travers son Programme de Justice Pénale.

Frais d'inscription (documentation comprise)	150€/ 250€
Transport*	0€*
Logement*	0€*
Restauration *	0€*

250€ pour les participants venant de France, de Roumanie et du Luxembourg.

150€ pour les participants venant de Bruxelles qui ne demandent pas le remboursement de leurs coûts de voyage et d'hébergement.

*Transport et logement

- Le logement pour 2 nuits (du 10 au 12 fév. 2012) est assuré par l'ERA.
- Les coûts de transport seront remboursés par l'ERA dès réception des factures originales pour des montants allant jusqu'à 300€ pour les participants venant de France, de Roumanie et du Luxembourg et jusqu'à 150€ pour les participants de Belgique. Les participants sont priés d'organiser leur propre voyage.
- Sont inclus dans le prix les pauses café, le déjeuner et un dîner conjoint.

Inscription

Le nombre de places est limité. Ces places seront attribuées aux candidats remplissant les conditions au fur et à mesure de leur inscription jusqu'à l'épuisement des places disponibles.

Pour plus d'information :

Annette Geibel
Tel. +49 (0)651 937 37 321
Fax. +49 (0)651 937 37 773
E-mail: ageibel@era.int



DBF
Délégation des Barreaux de France



Europäische Rechtsakademie
Academy of European Law
Académie de Droit Européen
Accademia di Diritto Europeo

LE DROIT PENAL EUROPEEN POUR LES AVOCATS DE LA DEFENSE

Bruxelles, 10-11 février 2012

Délégation des Barreaux de
France, Avenue de la Joyeuse
Entrée, 1, B-1040 Bruxelles

Organisatrice :
Cornelia Riehle, ERA

Langue : Français



Programme pour l'éducation et la
formation tout au long de la vie

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne.
Cette communication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.



Vendredi 14 octobre 2011

14h00 Arrivée et inscription des participants

14h30 **Discours de bienvenue**
Jean Jacques Forrer
Président de la Délégation des Barreaux de France

I. INTRODUCTION AU DROIT PENAL EUROPEEN

14h35 **Droit pénal européen : ses effets sur la pratique de la défense au niveau national**

- Compétence de l'UE, instruments, institutions, développements

15h30 **Garanties procédurales en droit pénal européen : feuille de route de l'Union européenne**

16h00 Débat

16h15 Pause café

16h45 **Droit à la défense d'après la jurisprudence de la CEDH et de la CJUE**

17h30 **Réseaux d'avocats de la défense: opportunités et stratégies**
 PenalNet; E-Justice Portal; ECBA "Find a lawyer", CCBE Study

18h15 Débat

18h30 Fin de la première journée

20h00 Dîner conjoint

Samedi 15 octobre 2011

II. ETUDES DE CAS: « CAS PRATIQUES TRANSFRONTALIERS »

Les études de cas auront lieu par groupes nationaux (Belgique, France, Roumanie) dans la langue maternelle des participants.

09h30 **Etude de cas : « les mesures d'instruction pénale »**

- Moyens pour l'entraide judiciaire
- Conditions formelles et matérielles pour le mandat d'arrêt européen
- Obtention de preuves provenant d'autres Etats membres
- Reconnaissance mutuelle de mesures de contrôle

11h00 Pause café

11h30 **Etude de cas: « les mesures d'instruction pénale » (Suite)**

13h00 Déjeuner

14h00 **Etude de cas: « procédure pénale et exécution des décisions de justice »**

- Reconnaissance mutuelle de des décisions de justice d'autres Etats membres
- Reconnaissance mutuelle de mesures privatives de liberté

16h00 Conclusions tirées des études de cas

16h30 Fin du séminaire et café

Le Programme est susceptible de changer.
 Pour un programme actualisé : www.era.int

Référence: 312DT03
